



co-operatives | coopératives
and mutuals | et mutuelles
canada

123 rue Slater Street, Suite 610
Ottawa, Ontario K1P 5H2
Canada

☎ 613-238-6712

✉ info@canada.coop

Budget 2025: Bâtir un Canada fort – Un regard coopératif sur les priorités fédérales du Canada

Le 4 novembre 2025, le gouvernement du Canada a présenté son [budget fédéral de 2025 : Bâtir un Canada fort](#). Dans un contexte marqué par une incertitude mondiale croissante, des pressions persistantes sur le coût de la vie, un ralentissement de la productivité et des contraintes budgétaires accrues, le budget de 2025 vise à tracer la voie vers la stabilité, la résilience et une croissance inclusive. Ce plan met l'accent sur la croissance axée sur l'investissement comme fondement de la compétitivité à long terme et de la viabilité budgétaire.

Pour le secteur coopératif et mutualiste canadien, ce contexte renforce la pertinence durable des solutions coopératives face aux défis économiques et sociaux les plus pressants du pays. À une époque qui exige à la fois prudence budgétaire et impact social, le modèle coopératif offre une voie éprouvée vers une croissance inclusive, une prospérité partagée et la résilience des collectivités, garantissant ainsi que le progrès économique reste ancré localement et centré sur les personnes.

Le budget 2025 révèle une orientation politique claire qui façonnera la manière dont le gouvernement fédéral collaborera avec les entreprises et les collectivités au cours des prochaines années. Ce plan met l'accent sur les incitations ciblées, les modèles de co-investissement et les cadres de partenariat – des outils conçus pour favoriser la productivité, la résilience et l'accessibilité financière.

Les principaux leviers politiques utilisés dans le budget 2025 comprennent :

- **Mesures fiscales ciblées et incitations pour stimuler** l'investissement et l'innovation des entreprises.
- **Instruments de co-investissement** et de financement associant capitaux publics et fonds privés ou communautaires.
- **Financement de programmes** par l'intermédiaire des agences de développement régional (ADR) pour dynamiser la croissance économique régionale.
- **Réformes législatives et réglementaires** faisant de la modernisation un levier de compétitivité.
- **Partenariats et cadres favorables** impliquant les partenaires locaux et sectoriels.
- **Transferts ciblés et mesurables** et soutiens temporaires pour une mise en œuvre fondée sur des données probantes.
- **Marchés publics et orientation du marché** pour promouvoir une croissance inclusive et la création de valeur locale.

Pour les coopératives et les mutuelles, ces leviers représentent une opportunité de s'aligner sur l'approche du gouvernement fédéral axée sur l'investissement et les partenariats, positionnant ainsi les coopératives comme des vecteurs de mise en œuvre fiables qui combinent la propriété communautaire et la performance économique.

En axant nos futures actions de plaider sur ces mécanismes – incitations fiscales, co-investissement, marchés publics, mise en œuvre régionale et impact social mesurable – Coopératives et mutuelles Canada (CMC) et nos membres peuvent garantir que le modèle coopératif demeure au cœur de la stratégie de croissance et de compétitivité du Canada.

Avant le budget de 2025, Coopératives et mutuelles Canada (CMC) a [soumis des recommandations détaillées](#) présentant les principales priorités du secteur. Nous sommes heureux de constater que plusieurs de ces mesures, qui reflètent nos recommandations prébudgétaires, figurent dans le budget, notamment :

- La prolongation du Programme de part à imposition différée (PID) jusqu'en 2030 ;
- Le maintien du soutien au logement coopératif ; et
- L'engagement à maintenir l'exonération de l'impôt sur les gains en capital pour la vente d'entreprises à des coopératives de travailleurs.

En cette période de bouleversements et d'incertitude, les coopératives et les mutuelles demeurent des partenaires résilients et fiables pour apporter des solutions évolutives aux défis les plus urgents du Canada.

L'état de l'économie canadienne

Le budget 2025 indique que l'économie canadienne a ralenti, mais continue de faire preuve de résilience malgré l'incertitude mondiale croissante. Le PIB réel n'a progressé que de 0,2 % au premier semestre de 2025, la faiblesse des exportations et des investissements des entreprises ayant compensé les modestes gains des dépenses des ménages. L'inflation s'est stabilisée autour de l'objectif de 2 % fixé par la Banque du Canada, tandis que le taux de chômage a légèrement augmenté pour atteindre 7,1 % en raison du ralentissement du marché du travail. Malgré ces difficultés, des institutions internationales telles que le Fonds monétaire international (FMI) et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) prévoient un ralentissement de la croissance mondiale au second semestre de 2025 et en 2026, tandis que le Canada devrait rester parmi les économies du G7 les plus performantes au cours de cette période.

Points saillants du budget pour le secteur coopératif

Comme indiqué précédemment, le budget 2025 comprend plusieurs messages clés qui reflètent les recommandations de CMC avant l'établissement du budget et témoignent d'une reconnaissance croissante de la valeur économique et sociale du modèle coopératif.

1. **Prolongation du Programme de part à imposition différée (PID)**

Le budget 2025 prolonge jusqu'à la fin de 2030 la période pendant laquelle les coopératives agricoles peuvent distribuer à leurs membres des ristournes sous forme d'actions à imposition différée. Ce renouvellement garantit l'accès continu à un outil de capitalisation éprouvé qui permet aux coopératives de réinvestir dans l'équipement, les infrastructures et l'innovation. Bien que CMC se félicite de cette prolongation, nous continuons de demander que le régime de ristournes sous forme d'actions à imposition différée soit intégré de façon permanente au système fiscal canadien afin d'assurer une stabilité à long terme et de renforcer la compétitivité des coopératives agricoles.

2. **Poursuite des investissements dans le logement coopératif et communautaire**

Le gouvernement réitère son engagement à accroître l'offre de logements hors marché par l'intermédiaire du programme Maisons Canada, qui reconnaît explicitement la valeur des coopératives d'habitation au sein de la stratégie nationale du logement. Fort d'un important portefeuille de projets prêts à être mis en œuvre partout au pays, le secteur des coopératives d'habitation est prêt à collaborer avec Bâtir des logements pour le Canada afin de fournir des logements abordables et appartenant à la communauté à grande échelle. CMC se joint à la Fédération de l'habitation coopérative canadienne (FHCC) pour saluer l'investissement de 2,8 milliards de dollars dans le logement autochtone en milieu urbain, rural et nordique, soulignant que ce financement doit favoriser la réconciliation grâce à une approche de mise en œuvre dirigée par les Autochtones. Le budget a toutefois manqué une occasion de s'attaquer à l'abordabilité du logement, en restant silencieux sur l'Initiative fédérale de logement communautaire (IFLC), qui doit prendre fin en 2028. CMC se joint à la FHCC pour exhorter le gouvernement à renouveler l'IFLC afin de préserver le modèle de mixité sociale qui a été essentiel à l'abordabilité et à la viabilité des coopératives d'habitation.

3. **Prolongation de l'exonération de l'impôt sur les plus-values pour les ventes à des coopératives de travailleurs**

Le budget 2025 confirme l'exonération de 10 millions de dollars de l'impôt sur les gains en capital pour la vente d'entreprises à des coopératives de travailleurs jusqu'en décembre 2026. Cette mesure aide les propriétaires d'entreprises qui prennent leur retraite à transférer la propriété à leurs employés organisés en coopérative de travailleurs, préservant ainsi les emplois et le dynamisme économique local. CMC se joint à la Fédération canadienne des coopératives de travailleurs (FCCT) pour demander au gouvernement de rendre cette exonération permanente, afin d'offrir aux vendeurs et aux coopératives de travailleurs la sécurité nécessaire à une planification de transition à long terme. C'est ce type de certitude dont les petites entreprises canadiennes ont besoin pour continuer d'investir dans la croissance et l'innovation.

4. **Victoires additionnelles pour les coopératives, les mutuelles et les caisses de crédit**

La nouvelle politique d'achat de produits canadiens garantira que les marchés publics fédéraux soutiennent également les entreprises sociales canadiennes, y compris les coopératives. Cela offre aux coopératives et aux entreprises sociales la possibilité de participer aux marchés

publics fédéraux qui privilégient les fournisseurs nationaux et la valeur communautaire. Le budget 2025 reconnaît le rôle important que jouent les coopératives de crédit dans le maintien d'un secteur financier concurrentiel et l'offre d'un choix varié aux consommateurs. L'Association canadienne des coopératives de crédit s'est réjouie des progrès réalisés sur certaines de ses principales priorités de plaidoyer, notamment les modifications proposées à la Loi sur les banques, à la Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada et à la Loi sur l'Agence de la consommation en matière financière du Canada, afin de soutenir la croissance des coopératives de crédit, de faciliter leur intégration au cadre fédéral et de permettre la poursuite des activités de location de véhicules.

Les investissements importants dans les infrastructures, les compétences et la croissance de l'économie verte correspondent à la contribution des coopératives aux énergies renouvelables locales, au développement de la main-d'œuvre et à l'innovation communautaire. L'accent mis sur la croissance inclusive et la résilience régionale reflète le rôle des coopératives dans l'ancrage de l'activité économique dans les collectivités rurales et mal desservies.

Bien que le budget 2025 aille dans la bonne direction en réaffirmant le rôle des coopératives dans l'agriculture, le logement, la transmission d'entreprises et le financement, il ne propose pas d'approche systémique du développement et du financement des coopératives. Parmi les occasions manquées, on peut citer :

- **Absence d'outils d'investissement coopératif évolutifs**

Malgré l'accent mis par le budget sur la productivité et l'innovation, celui-ci ne prévoit aucun nouveau mécanisme pour aider les coopératives à accéder au capital de croissance. CMC continuera de plaider en faveur de partenariats de co-investissement, de garanties de prêts et de fonds d'investissement coopératifs dédiés permettant aux coopératives de participer pleinement au programme de croissance du Canada axé sur l'investissement.

- **Aucun élargissement de la déduction pour petites entreprises (DPE)**

Le budget 2025 n'aborde pas l'admissibilité des coopératives à la DPE, ce qui désavantage de nombreuses coopératives constituées en société par rapport aux entreprises à but lucratif en matière d'accès aux avantages fiscaux essentiels destinés aux petites entreprises.

- **Progrès limités pour les coopératives d'énergie renouvelable**

Malgré d'importants investissements dans les crédits d'impôt pour l'énergie propre, le budget 2025 ne garantit pas un accès explicite des coopératives d'énergie renouvelable aux incitations fédérales en matière d'énergie propre. CMC continue de plaider en faveur d'une admissibilité équitable et de mesures de renforcement des capacités afin de permettre aux collectivités de participer directement à la transition du Canada vers la carboneutralité.

- **Lacunes dans l'infrastructure de la finance sociale et du développement**

L'absence de nouveaux financements pour la finance sociale et le développement des coopératives représente une occasion manquée de déployer à grande échelle des outils de

financement communautaire éprouvés. Le renforcement de l'infrastructure de l'économie sociale du Canada permettrait aux coopératives de développer leur modèle économique inclusif et leur impact communautaire.

Le cadre budgétaire axé sur l'investissement mis en place par le gouvernement offre des possibilités de partenariat, mais des réformes institutionnelles et fiscales plus larges sont encore nécessaires pour positionner les coopératives et les mutuelles comme des partenaires essentiels de la transformation économique du Canada.

Autres points saillants du budget

Les dépenses publiques totales pour l'exercice financier 2025-2026 sont estimées à 141 milliards de dollars de nouvelles dépenses, compensées par 51,2 milliards de dollars d'économies, soit un montant net de nouvelles dépenses de 89,7 milliards de dollars. Les projections budgétaires font état d'un déficit de 78,3 milliards de dollars en 2025-2026, une augmentation marquée par rapport au déficit prévu lors de la mise à jour budgétaire de décembre dernier, qui l'estimait à 42,2 milliards de dollars pour la même période.

Le budget 2025 s'articule autour de cinq grands chapitres qui présentent le plan du gouvernement pour renforcer la croissance économique, accroître la résilience nationale, améliorer l'accessibilité financière et assurer une gouvernance efficace.

L'aperçu suivant fournit un contexte ainsi que des points saillants et des références susceptibles d'intéresser le secteur coopératif et mutualiste.

1. **Bâtir une économie canadienne plus forte**

Ce chapitre présente le plan du gouvernement visant à stimuler la productivité et la compétitivité grâce à des investissements intergénérationnels dans les infrastructures et le développement de la main-d'œuvre. Parmi les principales mesures figurent la super-déduction pour la productivité, le Fonds de croissance Bâtir le Canada et de nouvelles incitations pour attirer les capitaux privés et les talents qualifiés vers les secteurs stratégiques.

L'accent mis sur les infrastructures et la croissance tirée par l'investissement pourrait permettre aux coopératives des secteurs des énergies renouvelables, du logement et du développement régional de se positionner comme partenaires dans la réalisation de projets locaux et communautaires.

La super-déduction pour la productivité est un nouvel ensemble d'incitations fiscales renforcées qui permettent aux entreprises d'amortir immédiatement une plus grande partie du coût des nouveaux investissements en capital, encourageant ainsi une croissance et une innovation plus rapides. Elle pourrait bénéficier aux coopératives qui entreprennent des projets de modernisation, des investissements dans les technologies propres ou des infrastructures vertes.

2. **Passer de la dépendance à la résilience**

Ce chapitre met l'accent sur la réduction de la dépendance économique à l'égard des chaînes d'approvisionnement mondiales et le renforcement des capacités nationales dans les secteurs de l'énergie, de l'alimentation et de la fabrication. Il promeut la diversification commerciale, le développement stratégique des ressources (minéraux critiques) et le soutien à la résilience des secteurs agroalimentaire et des énergies propres. Les mesures de diversification commerciale pourraient créer des opportunités de partenariats d'exportation coopératifs, notamment dans les secteurs de l'agroalimentaire, de la foresterie et des technologies propres.

Comme annoncé précédemment en septembre 2025, afin d'aider les entreprises à s'adapter à l'évolution des conditions commerciales, le gouvernement lance une initiative régionale d'adaptation aux tarifs douaniers, dotée d'un budget pouvant atteindre 1 milliard de dollars sur trois ans, par l'intermédiaire des agences de développement régional. Les entreprises peuvent dès maintenant déposer une demande de financement sur le site web des agences de développement régional, dont l'adresse figure ci-dessous. [Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario](#), [Agence de promotion économique de l'Atlantique](#), [Développement économique Canada pour les régions du Québec](#), [Agence canadienne de développement économique du Nord](#), [Agence fédérale de développement économique pour le Nord de l'Ontario](#), [Développement économique Canada pour les Prairies](#), [Développement économique Canada pour le Pacifique](#). Ce financement aidera les entreprises touchées à moderniser leurs activités, à se développer sur de nouveaux marchés et à protéger les emplois locaux.

Le gouvernement élargira également les critères d'admissibilité au crédit d'impôt pour l'exploration de minéraux critiques afin d'y inclure d'autres minéraux critiques. Cette mesure devrait profiter aux particuliers qui investissent dans des actions accréditatives de sociétés d'exploration minière, généralement des personnes à revenu élevé, dont beaucoup sont des hommes. Les entreprises actives dans l'exploration minière en bénéficieront également directement, tandis que les travailleurs du secteur minier et certaines collectivités, notamment les collectivités du Nord et autochtones, pourraient en tirer des avantages indirects. Dans l'ensemble, cette initiative pourrait contribuer à stimuler l'approvisionnement futur en minéraux critiques essentiels aux intérêts économiques et stratégiques du Canada.

3. **Donner plus de pouvoir aux Canadiens**

Axé sur l'accessibilité et l'inclusion, ce chapitre présente le programme « Maisons Canada » visant à accélérer la construction de logements et à accroître le soutien aux locataires, aux premiers acheteurs et aux ménages à faible revenu. Il prévoit également des investissements dans les services de garde d'enfants, l'éducation et le développement de la main-d'œuvre afin d'améliorer les perspectives et le bien-être.

Les investissements dans la main d'oeuvre incluent:

- Mise en place du Fonds d'action pour la reconnaissance des qualifications étrangères afin de collaborer avec les provinces et les territoires pour améliorer l'équité, la transparence, la rapidité et l'uniformité du processus de reconnaissance des qualifications étrangères, en mettant l'accent sur les secteurs de la santé et de la construction.
- Mise en œuvre d'un nouveau programme de perfectionnement des compétences pour les travailleurs, rendant l'assurance-emploi plus flexible et offrant des prestations prolongées, et lancement d'une nouvelle plateforme numérique d'emploi et de formation en partenariat avec le secteur privé afin de permettre aux Canadiens d'accéder plus rapidement à des carrières.
- Introduction d'un crédit d'impôt temporaire pour les préposés aux services de soutien à la personne, permettant aux préposés admissibles employés dans les provinces et territoires participants de demander un crédit d'impôt remboursable équivalent à 5 % de leurs revenus admissibles, offrant un soutien pouvant atteindre 1 100 \$ par année.

Les investissements dans les familles incluent:

- Maintien du programme pancanadien d'apprentissage et de garde des jeunes enfants à 10 dollars par jour. Cela comprend également un investissement de 625 millions de dollars sur quatre ans, à compter de 2023-2024, pour le Fonds d'infrastructure pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants.

4. **Préserver la souveraineté et la sécurité du Canada**

Ce chapitre aborde la sécurité dans une perspective large, englobant la défense nationale, la souveraineté économique et la cyberrésilience. Il présente de nouveaux investissements en matière de défense, renforce la protection des frontières et des chaînes d'approvisionnement et fait progresser les mesures de cybersécurité et de protection technologique.

L'accent mis sur la sécurité et la résilience économiques fait écho au rôle des coopératives dans la stabilisation des économies locales et le maintien des services essentiels dans les collectivités rurales et éloignées.

Les assureurs mutuels pourraient trouver un intérêt dans les politiques visant à renforcer l'infrastructure financière et numérique du Canada, notamment en ce qui concerne la gestion des cyberrisques et la protection des infrastructures essentielles.

Les initiatives d'approvisionnement en matière de défense et de soutien à l'approvisionnement local pourraient ouvrir indirectement des perspectives aux coopératives grâce à la politique d'achat de produits canadiens et aux cadres de retombées communautaires.

5. **Rendre le gouvernement plus efficace et efficient**

Ce chapitre est consacré à l'amélioration de l'efficacité grâce à l'examen des dépenses, à la modernisation des services publics et à la transformation numérique. L'objectif est de réorienter les économies réalisées sur les dépenses de fonctionnement vers les priorités en matière de productivité, de logement et d'infrastructures.

L'engagement à moderniser les marchés publics et à élargir les critères d'achats socialement responsables offre aux coopératives et aux mutuelles la possibilité d'être reconnues comme des fournisseurs admissibles apportant une valeur ajoutée à la collectivité.

Les efforts visant à améliorer la reddition de comptes et les indicateurs de performance des programmes s'inscrivent dans la lignée de l'appel de CMC en faveur de meilleures données sur les coopératives, d'indicateurs d'impact et d'une meilleure coordination interministérielle. Cela permettra une meilleure coordination fédérale en matière de coopératives et une visibilité accrue des coopératives et des mutuelles dans les données et les cadres stratégiques.